

Guide Mémento

Recueil - PQ

Détermination des situations administratives dans la NGRH

ANNEXE I A L'ARTICLE 122 (Suite)

DEPARTEMENT	Niveau	DEPARTEMENT	Niveau
ALPES MARITIMES CALVADOS COTE D'OR ESSONNE FINISTERE GARD GARONNE (HAUTE) GIRONDE HERAULT ILLE ET VILAINE INDRE ET LOIRE ISERE LOIRE LOIRE ATLANTIQUE LOIRET MAINE ET LOIRE MEURTHE ET MOSELLE MOSELLE OISE PARIS CENTRE PARIS EST PARIS NORD PARIS OUEST PARIS SUD PAS DE CALAIS PUY DE DOME PYRENEES ATLANTIQUES RHIN (BAS) RHIN (HAUT) SAVOIE (HAUTE) SEINE ET MARNE SEINE MARITIME SEINE SAINT DENIS VAL D'OISE VAL DE MARNE VAR YVELINES	IV.5 (37 départements)	AIN AISNE ALLIER ARDECHE ARDENNES AUBE AUDE AVEYRON CHARENTE CHARENTE-MARITIME CHER CORREZE CORSE DU SUD CORSE (HAUTE) COTES D'ARMOR DORDOGNE DOUBS DROME EURE EURE ET LOIR GUADELOUPE GUYANE INDRE JURA LANDES LOIR ET CHER LOT ET GARONNE MANCHE MARNE MARTINIQUE MAYENNE MORBIHAN NIEVRE ORNE PYRENEES (HAUTES) PYRENEES ORIENTALES REUNION SAONE ET LOIRE SARTHE SAVOIE SEVRES (DEUX) SOMME TARN VAUCLUSE VENDEE VIENNE VIENNE (HAUTE) VOSGES YONNE	IV.4 (49 départements)
ALPES (HAUTES-) ALPES DE HAUTE PROVENCE ARIEGE CANTAL CREUSE GERS LOIRE (HAUTE) LOT LOZERE MARNE (HAUTE) MEUSE SAONE (HAUTE) TARN ET GARONNE TERRITOIRE DE BELFORT	IV.3 (14 départements)		

ANNEXE I A L'ARTICLE 122 (Suite)

BRH 1993 RH 74
(annexe 3)
(suite)

DEPARTEMENT	NIVEAU DE CLASSIFICATION				DEPARTEMENT	NIVEAU DE CLASSIFICATION			
	6	5	4	3		6	5	4	3
AIN			x		LOZERE				x
AISNE			x		MAINE ET LOIRE		x		
ALLIER			x		MANCHE			x	
ALPES (HAUTES)				x	MARNE			x	
ALPES DE HAUTE PROVENCE				x	MARNE (HAUTE)				x
ALPES MARITIMES		x			MARTINIQUE			x	
ARDECHE			x		MAYENNE			x	
ARDENNES			x		MEURTHE ET MOSELLE		x		
ARIEGE				x	MEUSE				x
AUBE			x		MORBIHAN			x	
AUDE			x		MOSELLE		x		
AVEYRON			x		NIEVRE			x	
BOUCHES DU RHONE	x				NORD	x			
CALVADOS		x			OISE		x		
CANTAL				x	ORNE			x	
CHARENTE			x		PARIS CENTRE		x		
CHARENTE MARITIME			x		PARIS EST		x		
CHER			x		PARIS NORD		x		
CORREZE			x		PARIS OUEST		x		
CORSE (HAUTE)			x		PARIS SUD		x		
CORSE DU SUD			x		PAS DE CALAIS		x		
COTE D'OR		x			PUY DE DOME		x		
COTES D'ARMOR			x		PYRENEES (HAUTES)			x	
CREUSE				x	PYRENEES ATLANTIQUES		x		
DORDOGNE			x		PYRENEES ORIENTALES			x	
DOUBS			x		REUNION			x	
DROME			x		RHIN(BAS)		x		
ESSONNE		x			RHIN (HAUT)		x		
EURE			x		RHONE	x			
EURE ET LOIR			x		SAONE (HAUTE)				x
FINISTERE		x			SAONE ET LOIRE			x	
GARD		x			SARTHE			x	
GARONNE (HAUTE)		x			SAVOIE			x	
GERS				x	SAVOIE (HAUTE)		x		
GIRONDE		x			SEINE ET MARNE		x		
GUADELOUPE			x		SEINE MARITIME		x		
GUYANE			x		SEINE SAINT DENIS		x		
HAUTS DE SEINE	x				SEVRES (DEUX)			x	
HERAULT		x			SOMME			x	
ILLE ET VILAINE		x			TARN			x	
INDRE			x		TARN ET GARONNE				x
INDRE ET LOIRE		x			TERRITOIRE DE BELFORT				x
ISERE		x			VAL D'OISE		x		
JURA			x		VAL DE MARNE		x		
LANDES			x		VAR		x		
LOIR ET CHER			x		VAUCLUSE			x	
LOIRE		x			VENDEE			x	
LOIRE (HAUTE)				x	VIENNE			x	
LOIRE ATLANTIQUE		x			VIENNE (HAUTE)			x	
LOIRET		x			VOSGES			x	
LOT				x	YONNE			x	
LOT ET GARONNE			x		YVELINES		x		
TOTAL : 104						4	37	49	14

ANNEXE I A L'ARTICLE 122 (Suite)

DIRECTIONS A COMPETENCE NATIONALE

BRH 1993 RH 74,
annexe 3
(suite)

POSTE	NIVEAU DE FONCTION			
	HG	6	5	4
DIRECTION DES AFFAIRES COMPTABLES, JURIDIQUES ET FISCALES				
DAFIC			x	
DIRECTION DU COURRIER				
DEC	x			
Adjoint au directeur		x		
Réseau nord			x	
Technique et ressources humaines			x	
Réseau sud			x	
DIC			x	
SNTP		x		
IVTP				x
ITVF				x
DIRECTION DES CLIENTELES FINANCIERES				
DOISF	x			
DCFN			x	
DIRECTION DE L'EQUIPEMENT ET INFORMATIQUE				
DPI		x		
SDI		x		
DAPO				x
SMIP			x	
SRTP		x		
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES				
DReF		x		
AVIP			x	
DSGP			x	
TOTAL : 20	2	6	9	3

GROUPES DE CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

BRH 1993 RH 74
(annexe 3 suite)

Groupe 8	Niveau II.2
Groupe 7	Niveau II.3
Groupe 6	Niveau III.2
Groupe 5	Niveau III.3
Groupe 4	Niveau IV.1
Groupe 3	Niveau IV.2
Groupe 2	Niveau IV.3
Groupe 1	Niveau IV.4

Classement des recettes rurales :
Niveau II.1
Niveau II.2

ANNEXE I A L'ARTICLE 122 (Suite)

CLASSIFICATION DES CENTRES DE TRI APRES LA CCEP DU 23 JUILLET 1993

BRH 1993 RH 74
annexe 3 (suite)

	Groupe		Groupe
BOBIGNY	1	BOURGES	3
BORDEAUX	1	BREST	3
CRETEIL	1	BRIVE LA GAILLARDE	3
EVRY	1	CARCASSONNE	3
ISSY LES MOULINEAUX	1	CENTRE RECHERCHE DU COURRIER	3
LILLE LEZENNES	1	CETP AUBERVILLIERS FELIX FAURE	3
LYON MONTROCHET	1	CETP CHEMIN VERT	3
MARSEILLE GARE	1	CHALONS SUR MARNE	3
PARIS AUSTERLITZ	1	CHAMBERY	3
PARIS LOUVRE CTC	1	CHARTRES	3
PARIS PLM	1	CHATEAURoux	3
STRASBOURG	1	CLERMONT FERRAND CTP	3
TOULOUSE	1	DAX	3
YVELINES	1	EPINAL	3
		LA ROCHE SUR YON	3
AMIENS	2	LA ROCHELLE	3
ANGERS	2	LAON	3
ANNECY	2	LAVAL	3
ARRAS	2	LILLE NOYELLES CTP	3
AVIGNON	2	LONS LE SAUNIER	3
BESANCON	2	MACON	3
BORDEAUX ARMAGNAC	2	MELUN	3
CAEN	2	MIGENNES	3
CENTRE CONTROLE BUREAUX D'ENTREPRISE	2	MOULINS	3
CESA PARIS EVANGILE	2	NEVERS	3
CESA PARIS SUD	2	NIMES	3
CETP PARIS BERCY	2	NIORT	3
CLERMONT FERRAND	2	ORLY CENTRE DE TRANSBORDEMENT	3
CREIL	2	PARIS 11 CTC	3
DIJON	2	PARIS 14 CTC	3
EVREUX	2	PARIS 20 CTC	3
GRENOBLE	2	PARIS 8 CTC	3
LE MANS	2	PARIS TOLBIAC	3
LIMOGES	2	PAU	3
LYON ST PRIEST	2	PERIGUEUX	3
MARSEILLE CTA	2	PERPIGNAN	3
MEAUX	2	QUIMPER	3
METZ	2	RODEZ	3
MONTPELLIER	2	ROGNAC CTP	3
MULHOUSE	2	ROISSY CENTRE DE TRANSBORDEMENT	3
NANCY	2	ST LO	3
NANTERRE	2	TOURS CTP	3
NANTES	2	TROYES	3
NICE	2	VALENCIENNES	3
ORLEANS	2	VANNES	3
ORLY CPA	2		
PANTIN CTP	2	AJACCIO	4
PARIS 17 CTC	2	ANTONY CENTRE D'ESSAI	4
PARIS BONVIN CTC	2	AUCH	4
PARIS EST	2	BASTIA	4
PARIS LANDY	2	CAHORS	4
PARIS MONTPARNASSE	2	CAVAILLON CTIRVA	4
PARIS SAINT LAZARE	2	CESA OUEST	4
POITIERS	2	CESDOC	4
PONTOISE	2	CETP ARCUEIL	4
RENNES	2	CETP AUBERVILLIERS PRESLES	4
ROUBAIX CARIHEM	2	CETP KELLER	4
ROUEN	2	CETP MASSY	4
SAINT BRIEUC	2	CHARLEVILLE MEZIERES	4
SAINT ETIENNE	2	CHAUMONT	4
TOULON	2	CT POSTIMPACT RETOUR LIMOGES	4
TOULOUSE CTP	2	DIGNE	4
TOULOUSE MATABIAU	2	GAP	4
TOURS	2	GUERET	4
VALENCE	2	MONTAUBAN	4
		PANTIN CITRAIL CGSP	4
AGEN	3	RENNES CTP	4
ALBI	3	SAINT LAURENT DU VAR CTP	4
ANGOULEME	3	TARBES	4
ARGENTAN	3		
BAR LE DUC	3		
BLOIS	3		
BOURG EN BRESSE	3		

ANNEXE I A L'ARTICLE 122 (Suite et fin)

CLASSIFICATION DES CENTRES FINANCIERS APRES LA CCEP DU 23 JUILLET 1993

BRH 1993 RH 74
annexe 3 (suite et fin)

	Groupe
BORDEAUX	1
DIJON	1
LA SOURCE	1
LILLE	1
LYON	1
MARSEILLE	1
NANCY	1
NANTES	1
PARIS 1	1
PARIS 3	1
PARIS 4	1
RENNES	1
ROUEN	1
TOULOUSE	1
CCM	2
CHALONS SUR MARNE	2
CLERMONT FERRAND	2
CNVM	2
CTCM	2
GRENOBLE	2
LIMOGES	2
MONTPELLIER	2
PARIS 8 CLO	2
PARIS CNE 7 (B)	2
SEL	2
STRASBOURG	2
AJACCIO	3
POITIERS	3
BASSE TERRE	4
CAYENNE	4
FORT DE FRANCE	4
SAINT DENIS	4

CLASSIFICATION DES CTIP APRES LA CCEP DU 23 JUILLET 1993

	Groupe
BORDEAUX	2
LILLE	2
LYON	2
MARSEILLE	2
NANTES	2
ORLEANS	2
POTERNE	2
RENNES	2
TOULOUSE	2
VAUGIRARD	2
CHALONS SUR MARNE	3
CLERMONT FERRAND	3
CNRG	3
DIJON	3
GRENOBLE	3
LIMOGES	3
MONTPELLIER	3
NANCY	3
ROUEN	3
STRASBOURG	3

ANNEXE II A L'ARTICLE 122

EXEMPLES DE CLASSIFICATION DE POSTES DE CADRES SUPERIEURS

- dans les établissements

BRH 1993 RH 74
(annexe 4)

	Classification du chef d'établissement	Titre du poste	Niveau
Bureaux de Poste	4.4	Responsable Guichets/Clientèles	4.2
	4.4	Responsable Distribution Départ	4.2
	4.3	Responsable logistique/RH	4.1
	4.3	Responsable Guichets/Développement	4.1
	4.3	Responsable Production	4.1
Centre de Tri	4.4	Adjoint Resp. Production	4.2
	4.4	Resp. RH/Formation/Communication	4.1
	4.4	Resp. Logistique/Informatique	4.1
	4.3	Resp. Production/Maintenance	4.1
	4.3	Responsable logistique/gestion/RH	4.1
Centres financiers	4.4	Adjoint Resp. Production	4.2
	4.4	Resp. Gestion Clientèle	4.1
	4.4	Resp. Centre de CNE	4.1
	4.3	Resp. RH + Logistique	4.1
	4.3	Resp. Centre CCP	4.1
	4.4	Resp. Structures modulaires	4.1

Nota : il s'agit bien d'exemples. Il n'y a pas un lien automatique entre le niveau de classification du chef d'établissement et le niveau de classification de ses collaborateurs.

- dans les groupements

(Se référer aux organisations types proposées pour la cellule d'appui des groupements postaux première vague - annexe 1 du document d'accompagnement de la lettre PO/DRH/CS/CB/072 du 6/11/1992).

- Contrôleur de gestion	Type 4, 12, 9 et plus de 500 agents :	4.1
- Gestionnaire RH et Communication	Type 4 avec plus de 700 agents :	4.1
	Type 9 avec plus de 500 agents :	4.1

- dans les directions départementales

Classification du directeur	Titre du poste	Rattachement Hiérarchi.	Niveau
4.6	Responsable Développement	n-1	4.3
4.5	Production	n-1	4.2
4.5	Gestion	n-1	4.2
4.5	RH	n-1	4.2
4.5	Gestion administrative RH	n-2	4.1
4.5	Développement	n-1	4.2
4.5	Responsable Communication	n-1	4.2
4.5	Audit contrôle	n-2	4.1
4.4	Logistique	n-1	4.1
4.4	Logistique-Production	n-1	4.2

Nota : il s'agit bien d'exemples. Il n'y a pas un lien automatique entre le niveau de classification du directeur et le niveau de classification de ses collaborateurs.

ANNEXE II A L'ARTICLE 122 (Suite)

EXEMPLES DE CLASSIFICATION DE POSTES DE CADRES SUPERIEURS

annexe 4
(suite)

- dans les délégations

Titre du poste	Niveau de rattachement hiérarchique	Niveau
Responsable Marketing	n-2	4.3
Resp. Marketing et Cial CF (ou C)	n-2	4.3
Politique RH/ngrh/classifications	n-2	4.3
Resp. Gestion cadres supérieurs	n-2/n-3	4.2
Resp. contrôle de gestion/s.i	n-2	4.3
Resp. production courrier	n-2	4.3
Resp. techn/inform./maintenance	n-2	4.3
Resp. compta./Trésorerie	n-2	4.2
Conseiller juridique/fiscalité	n-2	4.2
Assistant comptable/Comptable adjoint	n-3	4.1
Chargé d'études marketing	n-3	4.1
Resp. audit	n-1/n-2	4.3
Resp. maintenance	n-3	4.1
Resp. achats/marchés	n-3	4.1
Recrutement - formation	n-3	4.2

Nota : il s'agit bien d'exemples. Il n'y a pas un lien automatique entre le niveau de rattachement hiérarchique d'un poste et son niveau de classification.

- N-1 de Délégation

	Marketing Commercial	RH	Finances	Production	Technique
Ile de France	4.6	4.6	4.6 ⁽¹⁾	4.6 (courrier)	4.5 (informatique)
Nord-Ouest	4.5 ⁽¹⁾	4.5	4.5	4.5 (exploitation)	4.4
Est	4.5 (Commercial)	4.5	4.5	4.5 (exploitation)	4.4
Bourgogne Rhone Alpes	4.5 (Commercial)	4.5	4.5	4.5	
Méditerranée	4.5	4.5	4.5	4.5 (exploitation)	4.4
Midi-Atlantique	4.5 ⁽¹⁾	4.5	4.5	4.5	
Ouest	4.5	4.5	4.5	4.5	
CMC	4.5	4.5	4.5	4.5	
(1) Ce poste a également en charge la communication					

Nota : il s'agit bien d'exemples. Il n'y a pas un lien automatique entre le niveau de rattachement hiérarchique d'un poste et son niveau de classification

ANNEXE II A L'ARTICLE 122 (Suite et fin)

EXEMPLES DE CLASSIFICATION DE POSTES DE CADRES SUPERIEURS

annexe 4
(suite)

- du Siège

Titre du poste	Niveau	Rattachement Hiérarchique
Responsable du contrôle de gestion	4.2	N-3/N-4
Développement des ventes	4.3	N-2
Chef de gamme de produits	4.1/4.2	N-3/N-4
Chargé d'études	4.1/4.2	N-3/N-4
Juriste siège	4.1/4.2	N-3/N-4

- de N-1 du Siège

Titre du poste	Niveau
Marketing et développement (courrier)	4.6
Courrier International	4.5
Marketing de la distribution (DCF)	4.6
Mission IBP	4.6
Architecture-méthodes informatiques	4.6
Equipement-Logistique	4.5
Contrôle de gestion	4.6
Classification et règles de gestion	4.5

Nota : il s'agit bien d'exemples. Il n'y a pas un lien automatique entre le niveau de rattachement hiérarchique d'un poste et son niveau de classification

CLASSIFICATION PROVISOIRE DES NOUVELLES FONCTIONS COMMERCIALES

annexe 4
(suite)

(Fonctions pouvant se trouver
dans des niveaux de fonctions de cadres supérieurs)

CODE	FONCTION	NIVEAU*	EFFECTIF ESTIME
506	Chargé clientèle grands comptes	III.2	150-200
515	Responsable départemental du PAC	III.2	1 par dépt
516	Responsable des forces de vente	III.2	1 par dépt
* IL S'AGIT DE NIVEAUX MINIMA			

CLASSIFICATION PROVISOIRE DE LA FILIERE GESTION

FONCTION	NIVEAU
Directeur financier (département 4.5 / 4.6)	4.3 / 4.4
Superviseur (DAFIC)	4.4
Chef de mission (DAFIC)	4.2
Auditeur (DAFIC)	4.1
Comptable (délégation, département)	4.1 / 4.2 / 4.3 / 4.4
Comptable adjoint de délégation	4.1
Comptable en CRSF	3.2 / 3.3 / 4.1
Contrôleur de gestion de groupement	3.3 / 4.1
Chargé d'étude de gestion (délégation et département)	3.3 / 4.1
Responsable système d'information	4.2 / 4.3
Assistant système d'information	3.3 / 4.1
Trésorier en délégation	4.2 / 4.3
Adjoint de trésorerie (délégation)	3.3 / 4.1